

LIEU

ESPACE MÉTROTECH
42650-SAINT-JEAN-BONNEFONDS



ACCÈS DEPUIS :

- Lyon via l'A47
- Clermont-Ferrand via l'A72
- Firminy et Le Puy-En-Velay via la RN88

À 10 min de Saint-Étienne et 40 min de Lyon



20
NOVEMBRE
2025



Nous contacter

ÉQUIPE RELAIS FORMATION



04 77 82 94 44



erf-colloque2025@chu-st-etienne.fr

Colloque de l'UDELA*

Favoriser l'autonomie
des enfants autistes :
défis et paradoxes de
l'intervention

* UNITÉ D'ÉVALUATION LOIRE AUTISME

L'UDELA (Unité D'Évaluation Loire Autisme) est
l'unité de diagnostic de 3ème ligne du **CRA** (Centre
Ressources Autisme) **Rhône-Alpes** dans la Loire

Favoriser l'autonomie des enfants autistes : défis et paradoxes de l'intervention.

L'autonomie est souvent le premier sujet abordé par les parents au moment de l'annonce du diagnostic d'autisme pour leur enfant, quel que soit son âge. Ils se demandent s'il pourra passer le permis de conduire, avoir un appartement, fonder une famille... ? En somme, sera-t-il libre de mener sa vie comme il l'entend ?

Sur un plan plus conceptuel, l'autonomie constitue un pilier du consentement, une composante de l'autodétermination, une source de sécurité et d'épanouissement, ainsi qu'une protection contre les abus et les maltraitances de toutes sortes.

Favoriser l'autonomie des enfants autistes dès leur plus jeune âge est un objectif qui rassemble donc parents et professionnels, et devrait mobiliser tous leurs efforts. Cependant, les difficultés de communication, les particularités cognitives, les intérêts restreints imposent, une réalité bien complexe.

En effet, les interventions spécialisées impliquent certaines contraintes (comme suivre un emploi du temps), de la guidance verbale et physique (par exemple, diriger un enfant vers une salle qu'il ne connaît pas), des interdictions répétées en réponse à certains comportements défis... Même si ces pratiques sont empreintes de bienveillance, elles peuvent entrer en contradiction avec le principe du libre choix.

Les interventions proposées au cours de cette journée s'attacheront à définir, débattre et témoigner de cette tension majeure, entre le développement du principe d'autonomie et les défis imposés par la pensée autistique.

Programme

8H30 : ACCUEIL ET CAFÉ

9H00-9H30 : Introduction et présentation de la journée, **Dr Valérie ROUSSELON**, Cheffe de service du Centre Léo Kanner.

9H30-10H15 : **Julie HENRY**, Maître de conférence en philosophie, ENS de Lyon, Laboratoire Triangle (UMR 5206) : "Autonomie, volonté, comportements : la capacité à décider pour soi-même."

10H15-11H15 : **Jérôme CLERC**, Professeur de psychologie cognitive, Laboratoire de Psychologie et NeuroCognition (LPNC UMR CNRS 5105 **AP**), Université Grenoble Alpes : "Développement des fonctions exécutives et impacts sur l'autonomie."

PAUSE : 11H15-11H45

11H45-12H45 : Témoignage de **Marie RABATEL** sous forme d'interview filmée. Membre permanent de la CIIVISE (Commission Indépendante sur l'Inceste et les Violences Sexuelles faites aux enfants), présidente de l'AFFA (l'Association Francophone de Femmes Autistes).

PAUSE MERIDIENNE : 12h45 – 14h15

Discutante : **Dr Laurine PERRIN**, Neuropédiatre au CHU de Saint-Etienne.

14h15-15H30 : Illustrations cliniques de la thématique par **les équipes du CLK et de l'UDELA** du CHU de Saint-Etienne.

15H30- 16H30 : "Construction de l'autonomie dans les dispositifs destinés aux élèves autistes" par **Christelle COURTIAL**, Inspectrice, et le **service Départemental de l'École Inclusive de la Loire**.

16H30 : Conclusion par le **Dr Sandrine SONIÉ**, Pédiopsychiatre, Directrice médicale du CRA RA et administratrice du GNCRA.

17H00 : CLÔTURE DE LA JOURNÉE

Conditions d'inscription

Aucune inscription le jour du colloque

Tarifs

Ces tarifs comprennent une lunchbox préparée par le food truck solidaire AUT'REMENT BON.



- Tarif réduit (étudiants de moins de 25 ans)
– **65 € par personne**
- Tarif formation individuelle
– **80 € par personne**
- Tarif formation continue
– **135 € par personne**
- Tarif de groupe en formation continue (+ de 5 personnes)
– **115 € par personne**

Règlement

Chèque ou espèces.

Annulation

Possible sur justificatif de paiement (original)

Conditions d'annulation :

- À partir du 1er octobre 2025, l'inscription est due de moitié.
- À partir du 21 octobre 2025, aucun remboursement ne pourra être effectué.
- À partir du 21 octobre 2025, aucune convention collective ne sera modifiée et la somme sera due en totalité.



**Pré-inscription par QR Code
à scanner ou cliquer**